

RÈGLEMENT DES ETUDES

Conservatoire Nina-Simone

Conservatoire à rayonnement intercommunal
de Malakoff

Organisation des parcours étude
et des parcours projet
Musique Danse Théâtre

2026-2027



Vallée Sud

Grand Paris

SOMMAIRE

Les pré-parcours

en musique, théâtre et danse

MUSIQUE

le parcours étude

le parcours projet

les ateliers

DANSE CLASSIQUE, JAZZ ET CONTEMPORAINE

le parcours étude

l'atelier

THÉÂTRE

le parcours étude

le parcours projet

l'atelier

LES PRÉ-PARCOURS

Ateliers parents-bébé

Ouverts aux parents et enfants de Malakoff (avant la maternelle – **dès 6 mois et avant 3 ans**), ces ateliers favorisent la découverte et l'expérimentation sonore des tout-petits. Ils développent également le regard, l'écoute et le lien musical avec leurs parents.

Inscription pour une session de 5 ateliers consécutifs. Calendrier communiqué en octobre 2026.

Musique

L'entrée en parcours étude ne peut se faire qu'à partir de 7 ans révolus.

Toutefois, dès 5 ans, l'enfant peut bénéficier d'un cours d'éveil et d'initiation d'une heure hebdomadaire pendant une à deux années.

5-6 ans : cours éveil musique

6-7 ans : cours initiation musique

Cette offre est complétée par des ateliers de découverte instrumentale qui permettent à l'élève de tester différents instrument avec un professeur.

Danse

L'entrée en parcours étude danse ne peut se faire qu'à partir de 8 ans révolus.

Toutefois, un cours d'initiation à la danse est proposé à partir de 7 ans à raison d'1 heure hebdomadaire pendant une année.

7-8 ans : cours initiation danse

Musique et Danse

Dès 5 ans, l'élève peut également choisir un cours pluridisciplinaire.

5-6 ans : cours éveil musique et danse

Théâtre

L'entrée en parcours étude théâtre ne peut se faire qu'à partir de 15 ans révolus.

Toutefois, dès la classe de CE1 et jusqu'à l'âge de 14 ans, des cours sont organisés par groupe d'âges :

- Initiation théâtre : élèves en classes de **CE1-CE2** ; 1h de cours hebdomadaire
- Parcours découverte 1 : élèves en classes de **CM1-CM2** ; 1h30 de cours hebdomadaire
- Parcours découverte 2 : élèves en **6^e-5^e** ; 1h30 de cours hebdomadaire
- Parcours découverte 3 : élèves en classes de **4^e-3^e** ; 2h de cours hebdomadaires

Attention : la réinscription d'un parcours à l'autre est conditionnée au nombre de places disponibles.

MUSIQUE

1. LE PARCOURS ÉTUDE (DIPLÔMANT)

Le parcours étude est accessible **à partir de 7 ans** et est organisé en 3 cycles. Un cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain

nombre d'objectifs de formation préalablement définis.

Lorsque le 1^{er} cycle est validé (suite à une évaluation), l'élève obtient une attestation de 1^{er} cycle et intègre directement le 2^e cycle.

Lorsque le 2^e cycle est validé (suite à un examen), l'élève obtient un brevet d'études musicales (BEM). Il peut alors intégrer le 3^e cycle.

Le 3^e cycle est validé par le certificat d'études musicales (CEM).

Cycle 1 : durée 3 à 5 ans

Le 1^{er} cycle a pour objectif de construire les **bases solides** d'un apprentissage global :

- l'instrument (30 mn hebdomadaires),
- la formation musicale (1h hebdomadaire)
- la pratique collective (jusqu'à 1h30 hebdomadaire).

Ces 3 modules (cours individuel, pratique collective, formation musicale) sont obligatoires.

Cycle 2 : durée 3 à 5 ans

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du cycle 1 pour favoriser l'**accès à l'autonomie musicale** de l'élève :

- l'instrument (40 à 45 mn hebdomadaires),
- la formation musicale (1h15 à 1h30 hebdomadaire)
- la pratique collective (jusqu'à 1 h30 hebdomadaire)

Ces 3 modules (cours individuel, pratique collective, formation musicale) sont obligatoires.

Cycle 3 : durée 2 à 4 ans

Le cycle 3 permet d'approfondir les acquis des cycles précédents dans le but d'acquérir la maturité et l'autonomie nécessaires à une **pratique amateur autonome de très bon niveau**.

Ce cycle termine le parcours étude musique et associe un cours de culture musicale, une pratique collective orchestrale et/ou de musique de chambre. Cours d'instrument de 1 heure hebdomadaire.

MUSIQUE (SUITE)

2. LE PARCOURS PROJET (NON DIPLÔMANT)

Le parcours projet concerne les élèves ne souhaitant pas s'engager dans un cycle diplômant. Ils optent pour un parcours adapté à leur projet.

Parcours projet adolescent

Ce parcours est accessible aux élèves ayant entamé un parcours étude **jusqu'au niveau 2C3 acquis de formation musicale**. Il se formalise par un projet concerté entre l'élève et l'équipe pédagogique. En fin d'année, un bilan est réalisé pour définir l'orientation et la suite du projet.

Le cours individuel est de 30 mn. La pratique collective est obligatoire.

Ce parcours est renouvelable 2 fois (soit 3 années maximum) en fonction des places disponibles.

Parcours projet adulte

Ce parcours non diplômant se formalise par un projet concerté entre l'élève adulte et l'équipe pédagogique.

Le cours individuel est de 30 mn. La pratique collective est obligatoire.

Ce parcours est renouvelable 2 fois (soit 3 années maximum) en fonction des places disponibles.

3. LES ATELIERS (NON DIPLÔMANTS)

Ateliers collectifs proposés hors parcours étude (et sous réserve de places disponibles)

Jazz adultes : 1h30 hebdomadaire

Chorale adultes : 2h hebdomadaires

Ensemble vocal musiques actuelles (adultes) ; 1h30 hebdomadaire

Orchestre Malak'Harmonie : 1h30 hebdomadaire

Flûte traversière (adultes) ; 1h30 hebdomadaire

Flûte à bec (adultes) ; 1h30 hebdomadaire

Atelier musical pour adultes en situation de handicap ; 1h hebdomadaire

Atelier d'expression créatrice « Musique et peinture » : ouvert à tout élève (à partir de 7 ans) et parent d'élève, 2 h par session.

DANSE

1. LE PARCOURS ÉTUDE (DIPLÔMANT)

Le parcours étude est accessible **à partir de 8 ans** et s'organise en 3 cycles.

Le 1^{er} cycle permet d'acquérir des éléments techniques de base correspondant aux spécificités de la danse. Lorsqu'il est validé (suite à une évaluation), l'élève obtient une attestation de 1^{er} cycle et intègre directement le 2^e cycle. Lorsque le 2^e cycle est validé (suite à un examen), l'élève obtient un brevet d'études chorégraphiques (BEC). Il peut alors intégrer le 3^e cycle. Le 3^e cycle est validé par le certificat d'études chorégraphiques (CEC).

Cycle 1 : durée 3 à 5 ans

Danse classique et jazz

- 2 cours (soit 2h à 2h30) par semaine, selon l'année de l'élève dans le cycle
- L'élève doit également suivre un cours de danse d'une autre esthétique d'1 heure par semaine.

Danse contemporaine

- 1 cours hebdomadaire de 2h
- L'élève doit également suivre un cours de danse d'une autre esthétique d'1 heure par semaine

Cycle 2 : durée 3 à 5 ans

Danse classique, jazz et contemporaine

- 2 cours hebdomadaires d'1h30, soit 3h par semaine
- 1 cours de danse d'une autre esthétique, 1h à 1h30 par semaine
- Validation d'un séminaire de culture chorégraphique

Cycle 3 : durée 2 à 3 ans

Danse classique et jazz (actuellement, pas de 3^e cycle en danse contemporaine)

- 2 cours hebdomadaires de 2h, soit 4h par semaine
- Validation d'un séminaire de culture chorégraphique
- Validation d'ateliers chorégraphiques communs aux trois esthétiques (classique, jazz et contemporain)

2. L'ATELIER DANSE CONTEMPORAINE (NON DIPLÔMANT)

Atelier réservé aux adultes, proposé hors parcours étude (et sous réserve de places disponibles) : 1h30 hebdomadaire

THÉÂTRE

1. LE PARCOURS ÉTUDE (DIPLÔMANT)

Le parcours étude est accessible **à partir de 15 ans** et est organisé en 3 cycles.

Un cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis.

Lorsque le 1^{er} cycle est validé (suite à une évaluation), l'élève obtient une attestation de 1^{er} cycle et intègre directement le 2^e cycle.

Lorsque le 2^e cycle est validé (suite à un examen), l'élève obtient un brevet d'études théâtrales (BET). Il peut alors intégrer le 3^e cycle.

Le 3^e cycle est validé par le certificat d'études théâtrales (CET).

Cycle 1 : durée 1 à 2 ans

- **à partir de 15 ans et jusqu'à 25 ans**

- 3 h hebdomadaires : 2h interprétation, 1h atelier corporel / improvisation

Cycle 2 : durée 1 à 2 ans

- **à partir de 16 ans et jusqu'à 25 ans**

- 4 h hebdomadaires : 2h interprétation, 1h atelier corporel / improvisation, 1h dramaturgie

Cycle 3 : durée 1 à 2 ans

- **à partir de 17 ans et jusqu'à 25 ans**

- 7 h hebdomadaires : 3h interprétation, 1h atelier corporel / improvisation, 1h dramaturgie, 1h culture théâtrale, 1h techniques complémentaires

2. LE PARCOURS PROJET (NON DIPLÔMANT)

Ce parcours, réservé aux adolescents et **accessible après le 1^{er} cycle acquis**, se formalise par un projet concerté entre l'élève et l'équipe pédagogique.

Ce parcours est renouvelable 2 fois (soit 3 années maximum) en fonction des places disponibles.

3. L'ATELIER (NON DIPLÔMANT)

Atelier collectif pour adultes, proposé hors parcours étude (et sous réserve de places disponibles) : 3h hebdomadaires

